

[Accueil](#) > [Dossiers](#)

Société : pour une République numérique

(Les informations concernant les réunions à venir ont un caractère prévisionnel et sont susceptibles d'être modifiées)

Travaux préparatoires

Assemblée nationale 1^{ère} lecture

Assemblée nationale - 1^{ère} lecture

[Projet de loi](#) pour une République numérique, n° 3318, déposé le 9 décembre 2015 (mis en ligne le 9 décembre 2015 à 18 heures 50)

et renvoyé à [la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la république](#)

[Etude d'impact - Dépôt des contributions sur cette étude d'impact](#)

[Avis du Conseil d'État](#)

Le Gouvernement a engagé la procédure accélérée sur ce projet de loi le 9 décembre 2015.

Amendements

- [Amendements déposés sur le texte n° 3399](#)

- [Recherche multicritère](#)

La [commission des affaires culturelles et de l'éducation](#) s'est saisie pour avis

La [commission des affaires sociales](#) s'est saisie pour avis

La [commission des affaires économiques](#) s'est saisie pour avis

Travaux des commissions

- [commission des lois](#)

La Commission saisie au fond a nommé M. [Luc Belot](#) rapporteur le 29 octobre 2015

Amendements déposés en commission sur le texte n° 3318

Audition de Mme Axelle Lemaire, secrétaire d'État chargée du Numérique au cours de la réunion du [16 décembre 2015 à 10 heures](#)

Examen du texte au cours de la réunion du [13 janvier 2016 à 9 heures 30](#)

Examen du texte au cours de la réunion du [13 janvier 2016 à 14 heures](#)

Suite de l'examen du texte au cours de la réunion du [13 janvier 2016 à 18 heures](#)

Suite de l'examen du texte au cours de la réunion du [13 janvier 2016 à 21 heures 30](#)

Suite de l'examen du texte au cours de la réunion du [14 janvier 2016 à 10 heures](#)

Suite de l'examen du texte au cours de la réunion du [14 janvier 2016 à 15 heures](#)

Examen des amendements (art. 88) prévu au cours de la réunion du [19 janvier 2016 à 14 heures 45](#)

[Rapport](#) n° 3399 déposé le 15 janvier 2016 :

[Annexe 0](#) - Texte de la commission (mis en ligne le 15 janvier 2016 à 11 heures 50)

- [commission des affaires culturelles](#)

La Commission saisie pour avis a nommé M. [Emeric Bréhier](#) rapporteur pour avis le 10 novembre 2015

Amendements déposés en commission sur le texte n° 3318

Nomination rapporteur pour avis au cours de la réunion du [10 novembre 2015 à 16 heures 30](#)

Examen du texte au cours de la réunion du [12 janvier 2016 à 18 heures](#)

Avis n° 3389 déposé le 13 janvier 2016 (mis en ligne le 15 janvier 2016 à 17 heures 25) par M. [Emeric Bréhier](#)

- [commission des affaires économiques](#)

La Commission saisie pour avis a nommé Mme [Corinne Erhel](#) rapporteur pour avis le 18 novembre 2015

Amendements déposés en commission sur le texte n° 3318

Avis n° 3391 déposé le 13 janvier 2016 par Mme [Corinne Erhel](#)

- [commission des affaires sociales](#)

La Commission saisie pour avis a nommé Mme [Hélène Geoffroy](#) rapporteur pour avis le 3 décembre 2015

Amendements déposés en commission sur le texte n° 3318

Désignation de la rapporteure pour avis au cours de la réunion du **3 décembre 2015 à 9 heures 15**

Examen du texte au cours de la réunion du **12 janvier 2016 à 16 heures 15**

Avis n° 3387 déposé le 12 janvier 2016 (mis en ligne le 15 janvier 2016 à 16 heures 30) par Mme [Hélène Geoffroy](#)

- [délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes](#)

Rapport d'information **n° 3348** déposé par la délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur le projet de loi pour une République numérique le 15 octobre 2015 par Mme [Catherine Coutelle](#)

- [commission des affaires européennes](#)

Rapport d'information **n° 3366** déposé par la commission des affaires européennes portant observations sur le projet de loi pour une République numérique le 16 décembre 2015 par Mme [Marietta Karamanli](#)

Discussion en séance publique

1^{ère} séance du mardi 19 janvier 2016

2^e séance du mardi 19 janvier 2016

1^{ère} séance du mercredi 20 janvier 2016

2^e séance du mercredi 20 janvier 2016

1^{ère} séance du jeudi 21 janvier 2016

2^e séance du jeudi 21 janvier 2016

3^e séance du jeudi 21 janvier 2016

1^{ère} séance du mardi 26 janvier 2016

En savoir plus

Extrait du compte rendu du Conseil des ministres

Extrait du compte rendu du Conseil des ministres du 09/12/15

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et la secrétaire d'État chargée du numérique ont présenté un projet de loi pour une République numérique.

Le projet, qui traduit la volonté de préparer la France aux enjeux numériques du XXI^{ème} siècle, est le fruit d'une large consultation directe. Une concertation a d'abord été menée par le Conseil national du numérique, entre octobre 2014 et février 2015, conduisant à plus de 4 000 contributions qui ont inspiré la stratégie numérique du Gouvernement présentée le 18 juin dernier. Une relecture publique du projet a aussi été organisée du 26 septembre au 18 octobre 2015, afin que celui-ci soit commenté et amendé en ligne. Ce processus a rassemblé des citoyens, des communautés qui se sont mobilisées sur une thématique particulière et des associations. Il a aussi vu la

participation de nombreuses organisations professionnelles et d'entreprises. En seulement trois semaines, près de 21 000 participants ont publié 8 500 contributions. A l'issue de cet exercice, le Gouvernement a retenu cinq nouveaux articles d'inspiration citoyenne dans son projet et a intégré près de 90 modifications du projet. Cela démontre que la démarche collaborative peut contribuer à améliorer la participation politique des citoyens. Le Gouvernement a enfin répondu directement aux 250 contributions les plus populaires et ses réponses sont librement consultables sur la plateforme en ligne.

Le projet de loi comporte trois volets.

La première partie concerne la circulation des données et du savoir. Y figurent des mesures relatives à l'économie de la donnée, avec en particulier l'ouverture des données publiques et la création d'un service public de la donnée. Une partie est également dédiée à l'économie du savoir, avec notamment la possibilité pour les chercheurs de publier librement les articles scientifiques dont ils sont les auteurs dans un délai de six à douze mois.

La deuxième partie concerne la protection des citoyens dans la société numérique avec, d'une part, des dispositions pour garantir un environnement numérique ouvert (neutralité de l'accès à internet ; loyauté des plateformes ; portabilité des données) et, d'autre part, des mesures en faveur de la protection de la vie privée en ligne, notamment s'agissant de la gestion des données en cas de décès ou de confidentialité des correspondances privées.

La troisième partie est consacrée à l'accès de tous au numérique, avec notamment la couverture mobile, le développement de nouveaux usages comme le recommandé électronique et le paiement par SMS, l'accès des personnes handicapées aux services téléphoniques et aux sites internet et l'instauration d'un droit au maintien de la connexion.